



B.P. 120001 98712 Papara  
Tahiti - Polynésie Française  
Tél : (+689) 40 54 76 50

Courriel : direction@lycpapa.education.pf



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA CULTURE  
\*\*\*\*\*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Proviseur

aux

Parents d'élèves

Note aux parents n°1/DIR-R2024

Papara, le 29 août 2024

Le chef d'établissement  
*Te Fa'atere ha'api'ira'a*  
**Christophe TELLIER**

Le chef d'établissement adjoint  
*Te mono fa'atere*  
**Christophe BRUNET**

La secrétaire générale  
*Te ti'a'au faufa'a*  
**Fabienne  
AUGUSTE-VIRGINIE**

Le directeur délégué aux  
formations professionnelles et  
technologiques  
*Te mono fa'atere o te mau  
ha'api'ipi'ira'a toro'a e te  
ihi-anoa-ha'a*  
**Laurent FAVERGEAT**

Dossier suivi par  
*Ha'apa'ohia teie pu'e-parau e*  
**Olive COLOMBEL NAUTA,**  
Assistante de Direction  
*Turu o te Pū-Fa'atere*

**Objet :** Organisation des élections des représentants des parents d'élèves  
au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025

Madame, Monsieur,

Suite à la circulaire ministérielle n°35847/MEE/DGEE/DV3E du 7 août 2024 (affichée à l'entrée de l'administration, sur la page Facebook et le site du lycée : <http://www.lyceepapara.com>), vous trouverez ci-dessous le calendrier des opérations électorales pour la désignation des représentants des parents d'élèves au conseil d'établissement du lycée Tuianu Le Gayic de Papara durant l'année scolaire 2024-2025.

**Calendrier électoral :**

- à partir du mercredi 11 septembre : Consultation de la liste électorale par les représentants des listes de candidats sous réserve d'accord express des parents d'élèves ;
- Lundi 23 septembre, à minuit : Date limite de transmission des listes de candidatures au secrétariat du proviseur ;
- Vendredi 27 septembre : Affichage des listes de candidatures et date limite de distribution du matériel de vote aux électeurs ;
- Vendredi 4 octobre : Date du scrutin de 6h30 à 14h00 et dépouillement à 14h00.

Je vous rappelle que l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Un courrier relatif à l'organisation détaillée de cette élection vous sera adressé ultérieurement avec le matériel de vote.

Christophe TELLIER

